



THE 19th INTERNATIONAL GRAND PRIX OF ALGIERS

3-9 OCTOBER 2026



الجائزة الدولية الكبرى
لمدينة الجزائر العاصمة للدراجات
International Grand prix of Algiers Cycling



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE ALGÉROISE DE CYCLISME

Chers participants, chers invités,

C'est avec un immense honneur et un réel plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle édition du Grand Prix International de la Ville d'Alger. Cette épreuve met en lumière le dynamisme et la détermination du cyclisme algérien, tout en renforçant sa présence sur les scènes sportives continentale et internationale.

Le Grand Prix International de la Ville d'Alger représente bien plus qu'une simple compétition. Il est le symbole de l'amitié, de l'unité et de l'esprit de partage que véhicule le sport. À travers les 605 kilomètres parcourus en cinq jours de compétition, les coureurs auront l'occasion de démontrer pleinement leur talent, leur endurance et leur esprit de compétition.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements aux autorités, à nos partenaires, aux bénévoles ainsi qu'à toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à la réussite de cette manifestation. Votre engagement témoigne que le cyclisme est bien plus qu'une discipline sportive : il est une passion commune et une véritable source de fierté nationale.

J'adresse enfin mes meilleurs vœux de réussite à l'ensemble des coureurs et leur souhaite une compétition riche en émotions, en performances et en fair-play. Je suis convaincu que cette nouvelle édition contribuera davantage au développement et au rayonnement international du cyclisme algérien.

Recevez, chers amis du cyclisme, l'expression de mes salutations sportives les plus distinguées.

DAOUD MESSAOUD

Président de la Ligue Algéroise de Cyclisme

GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ALGER

Le Grand Prix International de la Ville d'Alger s'impose désormais comme l'une des principales compétitions cyclistes en Algérie et figure parmi les rendez-vous majeurs du calendrier de l'UCI Africa Tour. Chaque année, cette manifestation réunit des équipes nationales et internationales, contribuant ainsi au développement et à la promotion du cyclisme en Algérie et sur le continent africain.

L'édition 2026 se déroulera sur cinq jours de compétition et comprendra trois épreuves organisées dans la ville d'Alger.

Le programme débutera avec Classique Djamaâ El Kébir (128 km), suivi du Grand Prix El Djazaïr, une course par étapes de classe 2.2, inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI), composée de trois étapes totalisant 365 km, avant de s'achever avec Classique La Capitale (112 km).

Avec une distance totale de 605 km, cette manifestation propose aux coureurs un défi sportif exigeant tout en mettant en valeur le dynamisme sportif et le patrimoine urbain de la capitale algérienne.

Au-delà de l'aspect compétitif, le Grand Prix International de la Ville d'Alger incarne les valeurs fondamentales du cyclisme — le fair-play, l'endurance et les échanges sportifs internationaux — tout en contribuant au rayonnement de l'Algérie sur la scène cycliste internationale.

PARTENAIRES OFFICIELS



COMITÉ D'ORGANISATION

FONCTIONS	NOM & PRÉNOM	WHATSAPP
Président du tour	DAOUD MESSAOUD	0550 57 68 90
Commission technique	HAMZA MALEK	0661 44 44 08
	DOUZI SMAIL	0790 12 29 24
Commission sécurité	LIMANE MOHAMED	0661 51 31 65
Hébergement & restauration	MERIBOUTE SABER	0794 85 29 63
Logistique & transport	BAHLOULI SALIM	0556 94 35 50
Commission secrétariat technique	MOSTEGHANMI HAKIM	0542 86 42 00
	BOUKHARI AKRAM	0699 58 54 91
Commission médicale	AL RAYANE HEALTHCARE	023 80 38 38
Marketing & communication	MILOUDI ISMAIL	0550 38 36 12
Commission protocole	MERAZKA REDA	0550 73 32 22
	DALI OMAR	0799 59 24 12
Secrétariat administratif	LAIFA MOULOUD HICHEM	0770 25 40 35
	GHANEMI NABIL	0655 32 32 54
Commission des finances	AMARI MOHAMED	0770 49 13 20
	BENGOUGUAM NADIR	0662 92 76 32
Commission CRAD	BENSALAH SALAH	0657 44 41 98

PRESIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

GUAL MARTINEZ Jorge - Espagne

ÉQUIPES PARTICIPANTES

	EUSKALTEL EUSKAD	CONTINENTAL TEAM
	TSHENOLO PRO CYCLING TEAM	CONTINENTAL TEAM
	UNIVERSE CYCLING TEAM	CONTINENTAL TEAM
	SCHILS DOLTICINI RACING	CONTINENTAL TEAM
	EMBRACE THE WORLD	CONTINENTAL TEAM
	GLOBAL CYCLING TEAM	CONTINENTAL TEAM
	TARTELETTO-ISOREX	CONTINENTAL TEAM
	MASOWSZE SERCE POLSKI	CONTINENTAL TEAM
	DUKLA BANSKA BANSKA BYSTRICA	CONTINENTAL TEAM
	SAUDI ARABIA NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	OMAN NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	TUNISIA NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	BENIN NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	ETHIOPIA NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	MALI NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	CAMEROON NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	ALGERIA NATIONAL TEAM	NATIONAL TEAM
	MOULOUDIA CLUB D'ALGER	CONTINENTAL TEAM
	MADAR PRO CYCLING TEAM	CONTINENTAL TEAM
	ALGIERS CYCLIN LEAGUE SELECTION	CLUB
	KHAMIS MILIANA CYCLING	CLUB

APERÇU GÉNÉRAL DES LIEUX DE COMPÉTITION



Date	Evenement	Départ/arrivée	Distance	Heure de départ
01-02/10/2026	Arrivée des Délégations			
03/10/2026	CLASSIQUE DJAMMA EL KBIR (1.2S)	Djamaa El Djazair	128 Km	09:30
04/10/2026	Repos			
05/10/2026	GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2) 1 ^{er} Etape	Rouiba-Zemmouri-Rouiba	110 Km	11:00
06/10/2026	GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2) 2 ^{ème} Etape	Bab elOued-Tipaza-Zeralda	134 Km	11:00
07/10/2026	GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2) 3 ^{ème} Etape	Sidi Abdellah	114 Km	09:00
08/10/2026	Repos			
09/10/2026	CLASSIQUE LA CAPITALE (1.2)	Alger Centre	112 Km	09:00
10/10/2026	Départ Des Délégations			

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Jeudi & Vendredi 01-02 Octobre 2026

Arrivée des délégations

Vendredi 02 Octobre 2026

Confirmation des partants 17h30

Présentation des équipes 21h00

Réunion technique 19h00

Salle des Conférences Hotel Sable d'Or

Samedi 03 Octobre 2026

CLASSIQUE DJAMAA ELKBIR (1.2S)

Djamaa El Djazair 09h30

Dimanche 04 Octobre 2026

Jour de repos

Lundi 05 Octobre 2026

GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2)

1^{ère} Etape: ROUIBA-ZEMMOURI-ROUIBA 11h00

Mardi 06 Octobre 2026

GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2)

2^{ème} Etape: BAB EL OUED - TIPAZA - ZERALDA 11h00

Mercredi 07 Octobre 2026

GRAND PRIX EL DJAZAIR (2.2)

3^{ème} Etape: SIDI ABDELLAH - SIDI ABDELLAH 09h00

Jeudi 08 Octobre 2026

Jour de Repos

Vendredi 09 Octobre 2026

CLASSIQUE LA CAPITALE (1.2)

ALGER CENTRE 09h00

Gala Dinner 20:00

Samedi 10 Octobre 2026

Départ des délégation

CLASSIQUE DJAMAA ELKIBIR

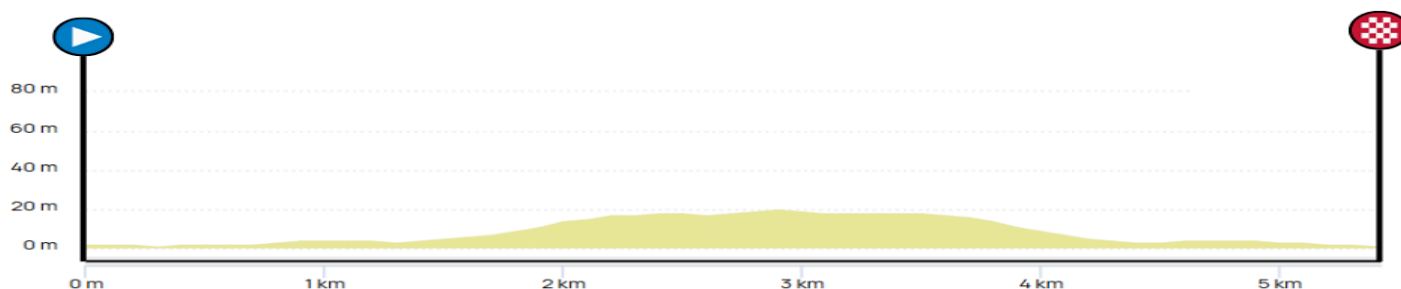
Samedi 03 Octobre 2026

Petit Déjeuner.....	06h00 - 07h00
Rassemblement et départ vers le lieu de la compétition.....	07h30
Emargement des cycliste.....	09h0 - 09h20
Départ de la course.....	09h30
Cérémonie protocolaire.....	12h15



PROFIL

Distance: 6,4 Km x 20 Tours: 128 Km



Vous trouverez ici

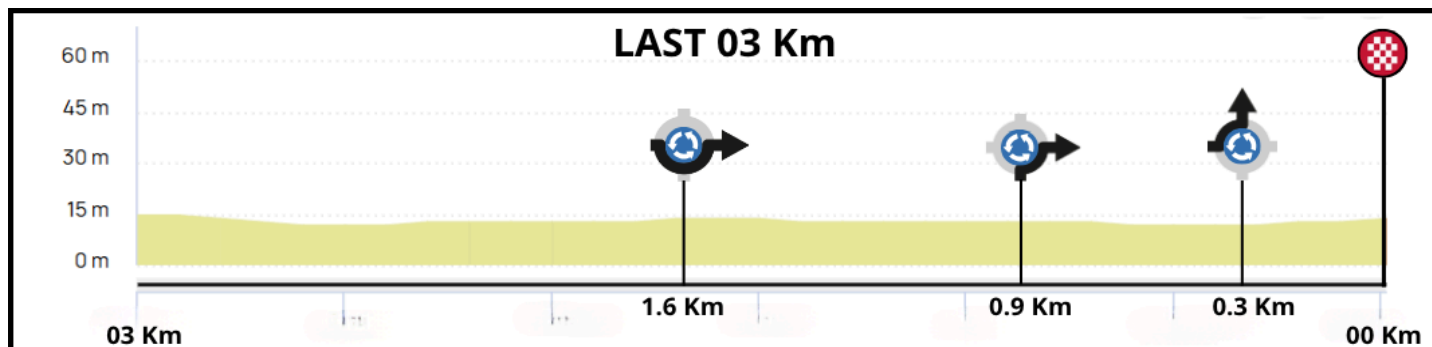
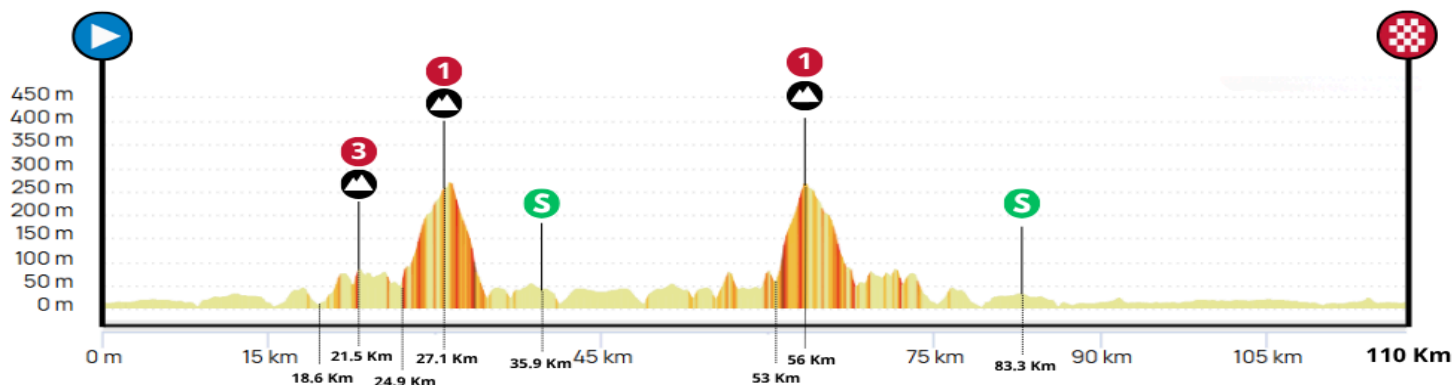
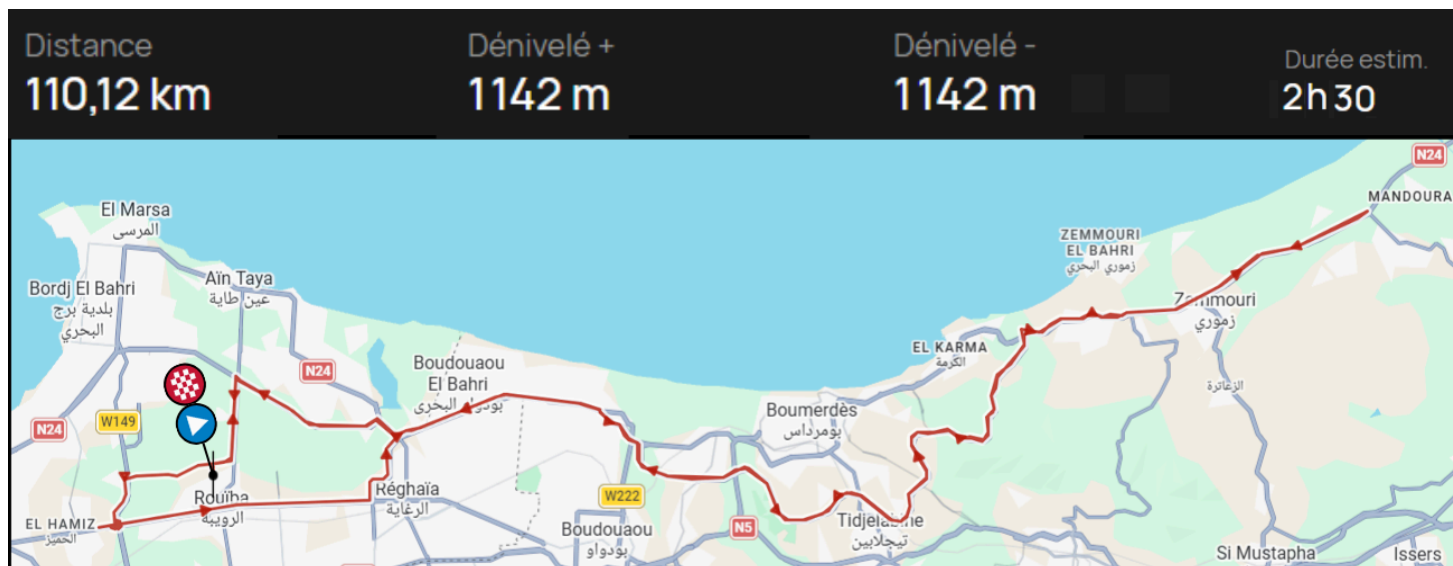


le fichier GPX du parcours

GRAND PRIX EL DJAZAIR, 1^{ère} Etape

Lundi 05 Octobre 2026

Petit Déjeuner.....	06h00 - 09h00
Rassemblement et départ vers le lieu de la compétition.....	09h30
Emargement des cycliste.....	10h30 - 10h50
Départ de la course.....	11h00
Cérémonie protocolaire.....	14h15



Vous trouverez ici



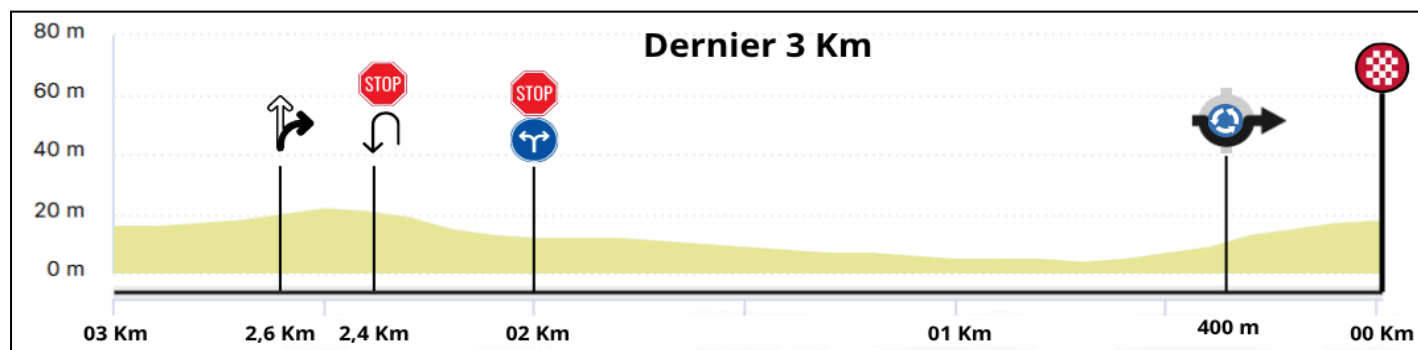
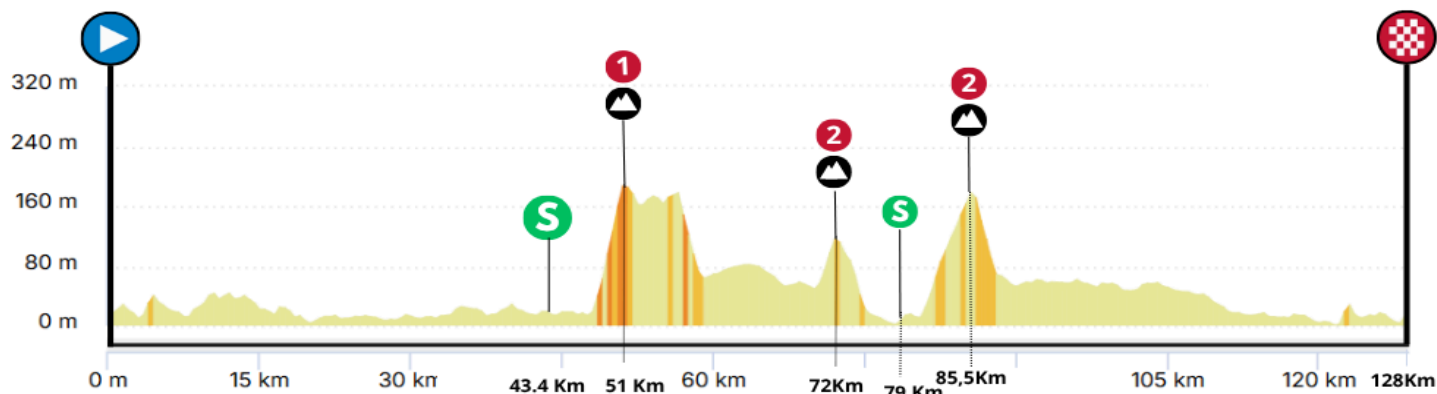
le fichier GPX du parcours

Km A parcourir	Km parcours	Détail du parcours	moyenne 40 km/h	moyenne 45 km/h
	1.8	Stade Rouiba		
110	00	Départ Réel - ROUIBA	11:00:00	11:00:00
109.2	0.8	Rond-point à droite	11:01:12	11:01:04
104.5	5.5	Braidia	11:08:15	11:07:20
104.3	5.7	Rond-point à droite	11:08:33	11:07:36
103.5	6.5	Rond-point à gauche	11:09:45	11:08:40
102.4	7.6	Reghaia marine	11:09:45	11:10:08
101.6	8.4	Rond-point à droite	11:12:36	11:11:12
100	10	Rond-point à droite	11:15:00	11:13:20
99	11	Rond-point à droite	11:16:30	11:14:40
97.5	12.5	Rond-point à droite	11:18:45	11:16:40
91.4	18.6	Début col 3 ^{ème} Cat	11:27:54	11:24:48
88.5	21.5	Fin col 3 ^{ème} Cat	11:32:15	11:28:40
85.1	24.9	Début col 1 ^{ère} Cat	11:37:21	11:33:12
82.9	27.1	Fin col 1 ^{ère} Cat	11:40:39	11:36:08
81.8	28.2	Début descente 10%	11:42:18	11:37:36
80	30	Début zone de ravetaillement	11:45:00	11:40:00
78.1	31.9	Bretelle à droite	11:47:51	11:42:32
77.5	32.5	Fin descente 10%	11:48:45	11:43:20
76	34	Ben Younes	11:51:00	11:45:20
74.1	35.9	1^{er} Sprint intermédiaire	11:53:51	11:47:52
73	37	Début zone collecte déchet	11:55:30	11:49:20
72	38	Fin zone collecte déchet	11:57:00	11:50:40
67.2	42.8	Rond-point - Retour	12:04:12	11:57:04
58.2	51.8	Ben Younes	12:17:42	12:09:04
57	53	Début col 1 ^{ère} Cat	12:19:30	12:10:40
56.6	53.4	Bretelle à droite	12:20:06	12:11:12
54	56	Fin col 1 ^{ère} Cat	12:24:00	12:14:40
52.4	57.6	Début descente 10%	12:26:24	12:16:48
51	59	Rond-point très serré	12:28:30	12:18:40
49	61	Fin descente 10%	12:31:30	12:21:20
36.8	73.2	Rond-point tout droit Boudouaou marine	12:49:48	12:37:36
33.2	76.8	Reghaia marine	12:55:12	12:42:24
33	77	Début zone de ravetaillement	12:55:30	12:42:40
31	79	Début zone collecte déchet	12:58:30	12:45:20
30.7	79.3	Rond-point à droite	12:58:57	12:45:44
29.9	80.1	Rond-point à gauche	13:00:09	12:46:48
29.3	80.7	Braidia	13:01:03	12:47:36
28	82	Fin zone collecte déchet	13:03:00	12:49:20
26.7	83.3	2^{ème} Sprint intermédiaire	13:04:57	12:51:04
25.6	84.4	Bretelle Passage sur trémie	13:06:36	12:52:32
25.5	84.5	Rond-point à gauche	13:06:45	12:52:40
22.5	87.5	Rond-point tout droit	13:11:15	12:56:40
21	89	Rond-point à gauche	13:13:30	12:58:40
18.5	91.5	Bretelle à droite - Rouiba RN5	13:17:15	13:02:00
15.2	94.8	Rouiba C.V	13:22:12	13:06:24
10.8	99.2	Rond-point sous pont à gauche	13:28:48	13:12:16
5	100	Rond-point à droite	13:30:00	13:13:20
8.5	101.5	Rond-point à gauche	13:32:15	13:15:20
7.8	102.2	Rond-point à gauche	13:33:18	13:16:16
7.6	102.4	Braidia 2 ^{ème} Passage	13:33:36	13:16:32
3.5	106.5	Bretelle Passage sur trémie	13:39:45	13:22:00
3.4	106.6	Rond-point à gauche vers rouiba	13:39:54	13:22:08
1	109	Rond-point tout droit vers stade	13:43:30	13:25:20
0.3	109.7	Rond-point à gauche vers stade	13:44:33	13:26:16
00	110	ARRIVEE - STADE ROUIBA	13:45:00	13:26:40

GRAND PRIX EL DJAZAIR, 2^{ème} Etape

Mardi 06 Octobre 2026

Petit Déjeuner.....	06h00 - 09h00
Rassemblement et départ vers le lieu de la compétition.....	09h30
Emargement des cycliste.....	10h30 - 10h50
Départ de la course.....	11h00
Cérémonie protocolaire.....	14h15



Vous trouverez ici



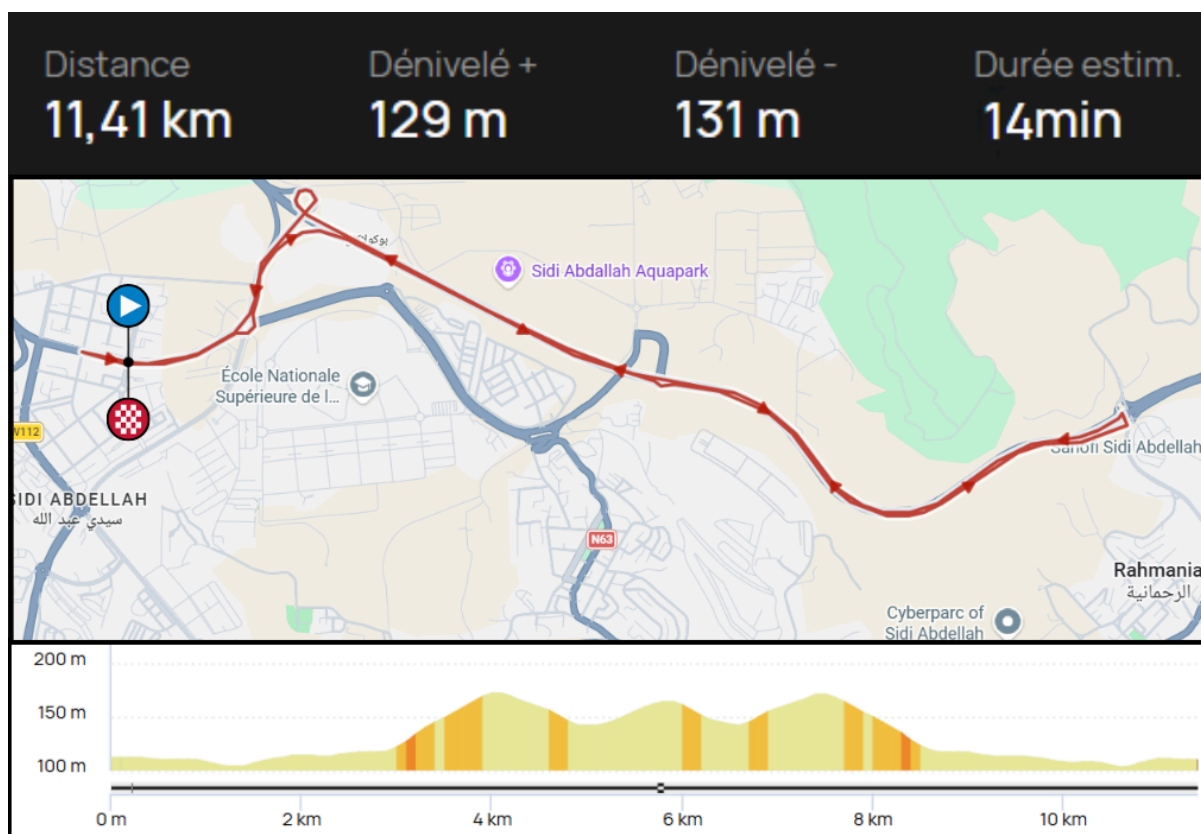
le fichier GPX du parcours

Km A parcourir	Km parcours	Détail du parcours	moyenne 40 km/h	moyenne 45 km/h
	08.7	DEPART FECTIF -BAB EL OUED		
128	00	Départ Réel - KM 0 - Hammamat	11:00:00	11:00:00
128.2	5.8	Ain Benian	11:08:42	11:07:44
122.9	11.1	Staoueli	11:16:39	11:14:48
114.8	19.2	Zéralda - rond-point à droite	11:28:48	11:25:36
112.2	21.8	Carrefour - à gauche	11:32:42	11:29:04
107.6	26.4	Carrefour à droite Douaouda Marine	11:39:36	11:35:12
104	30	Début zone de ravêtement	11:45:00	11:40:00
102	32	Début zone collecte déchet	11:48:00	11:42:40
100	34	Fin zone collecte déchet	11:51:00	11:45:20
99	35	Bou'ismail	11:52:30	11:46:40
95.6	38.4	Bouharoune	11:57:36	11:51:12
90.6	43.4	Ain Tagourait - 1 ^{er} Sprint Intermediare	12:05:06	11:57:52
79.6	48.4	Embt à gauche vers tombeau de la chretienne		
79.5	48.5	Début col 1 ^{ere} Cat	12:21:27	12:12:24
79	49	Début zone de ravêtement à pieds	12:25:30	12:16:00
79	49	Début zone collecte déchet	12:25:30	12:16:00
77	51	fin zone de ravêtement à pieds	12:28:30	12:18:40
77	51	Fin zone collecte déchet	12:28:30	12:18:40
77	51	Fin col 2 ^{eme} Cat	12:22:48	12:13:36
77.6	51.4	Bretelle à gauche vers Tipaza	12:24:36	12:15:12
72	56	Bretelle vers Sidi Rached	12:26:3	12:17:12
71.4	56.6	Début descente	12:26:36	12:11:45
69.3	58.7	fin descente	12:27:24	12:13:12
69.2	58.8	Rond-point à droite	12:27:31	12:24:00
59	69	Rond-point à droite	12:48:18	12:36:16
58	70	Début col 2 ^{eme} Cat	12:51:36	12:39:12
56	72	Fin col 2 ^{eme} Cat	12:54:00	12:41:20
55.7	72.3	Début descente - 10%	12:55:30	12:42:40
52.5	75.5	Fin descente - 10%	12:58:48	12:45:36
52.5	75.7	Nadour Rond-point à droite	12:58:57	12:45:44
52.2	78	Rond-point à gauche vers tipaza	13:02:42	12:49:04
50	79	Tipaza - 2 ^{eme} Sprint Intermediare	13:05:33	12:51:36
46.3	81.7	Début col 2 ^{eme} Cat	13:07:48	12:53:36
42.5	85.5	Fin col 2 ^{eme} Cat	13:14:24	12:59:28
42.3	85.7	Début descente - 10%	13:14:33	12:59:36
40.2	87.8	Fin descente - 10%	13:17:42	13:02:24
40.1	87.9	Rond-point à droite vers Sidi Rached	13:17:51	13:02:32
39	89	Sidi Rached	13:19:30	13:04:00
25.5	102.5	Attatba	13:39:45	13:22:00
18	110	Fin zone de ravêtement	13:51:00	13:32:00
17	111	Début zone collecte déchet	13:52:30	13:33:20
12	114	Fin zone collecte déchet	13:57:00	13:37:20
13.3	112.7	Koléa	13:55:03	13:35:36
8.4	117.6	Rond-point à gauche	14:02:24	13:42:08
5	123	Carrefour - à droite	14:10:30	13:49:20
2.4	125.6	Bretelle - à droite	14:17:24	13:55:28
2	126	Carrefour à gauche	14:17:42	13:55:44
0	128	ZERALDA - ARRIVEE	14:21:00	13:58:40

GRAND PRIX EL DJAZAIR, 3^{ème} Etape

Mercredi 07 Octobre 2026

Petit Déjeuner.....	06h00 - 07h15
Rassemblement et départ vers le lieu de la compétition.....	07h30
Emargement des cycliste.....	08h00 - 08h50
Départ de la course.....	09h00
Cérémonie protocolaire.....	12h15



Vous trouverez ici



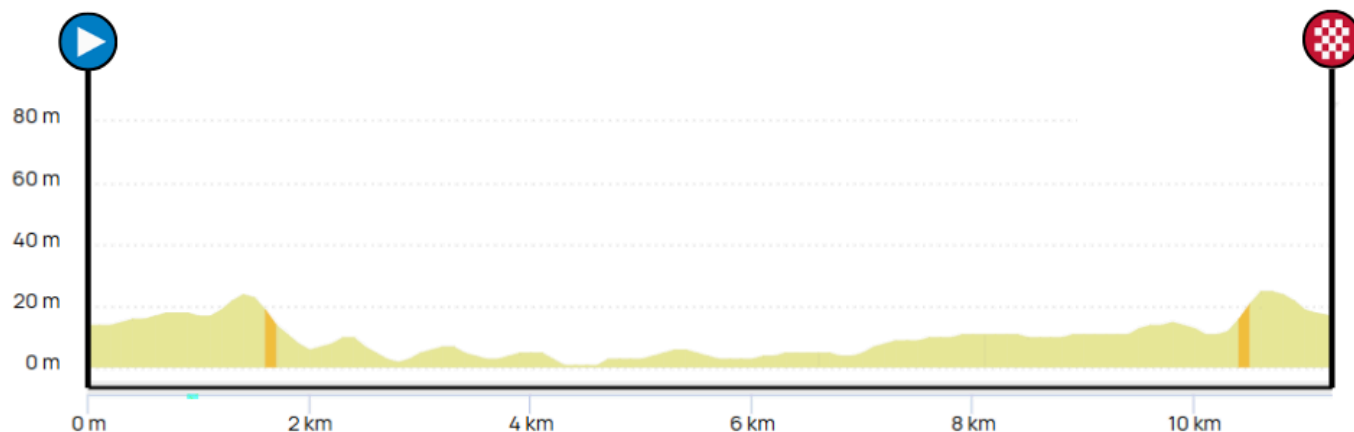
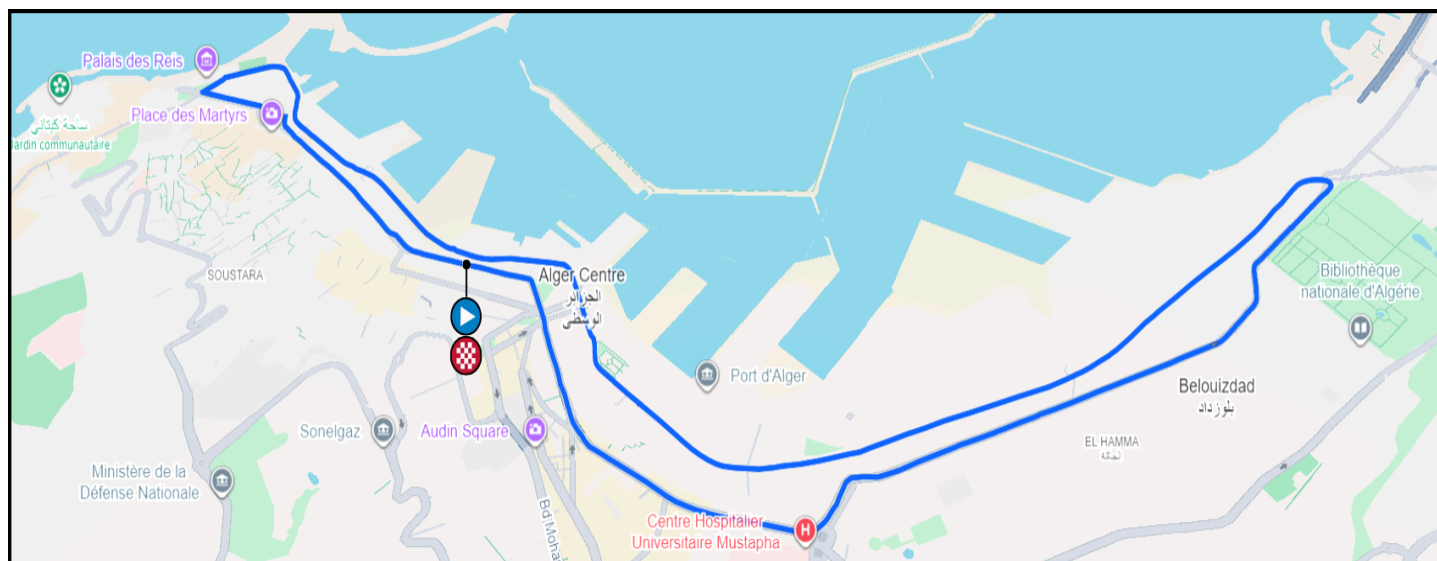
le fichier GPX du parcours

<i>Km A parcourir</i>	<i>Km parcours</i>	Détail du parcours	<i>moyenne 40 km/h</i>	<i>moyenne 45 km/h</i>
	0.5	Départ Fictif - Bd Houari Boumedien		
114	00	Départ Réel - Bd Houari Boumediene	09:00:00	09:00:00
113.2	0.8	Au Rond-point à gauche vers N63	09:01:12	09:01:07
97	1.7	Bretelle à droite vers N63	09:02:33	09:02:16
108.5	5.5	Bretelle à droite vers Rahmania	09:08:15	09:07:20
108.3	5.7	Au Rond-point demi-tour vers N63	09:08:33	09:07:36
104	10	Bretelle à droite vers Sidi Abdellah	09:15:00	09:13:20
103.2	10.8	Au Rond-point vers Bd Houari Boumediene	09:16:12	09:14:24
102.6	11.4	Passage Arrivée - 1 ^{er} Tour	09:17:06	09:15:12
68.4	45.6	1^{er} Sprint Intermediare - 4^{ème} Tour	10:08:24	10:00:48
22.8	91.2	2^{ème} Sprint Intermediare - 8^{ème} Tour	11:16:48	11:01:36
00	114	ARRIVEE - 10^{ème} Tour	11:51:00	11:32:00

CLASSIQUE LA CAPITAL

Vendredi 09 Octobre 2026

Petit Déjeuner.....	06h00 - 07h15
Rassemblement et départ vers le lieu de la compétition.....	07h30
Emargement des cycliste.....	08h00 - 08h50
Départ de la course.....	09h00
Cérémonie protocolaire.....	12h15



Vous trouverez ici



le fichier GPX du parcours

<i>Km A parcourir</i>	<i>Km parcours</i>	Détail du parcours	<i>moyenne 40 km/h</i>	<i>moyenne 45 km/h</i>
123	00	DEPART - ALGER CENTRE Av ZIGHOUD YUCEF	15:00:00	15:00:00
122.4	0,6	Bd CHE GUEVARA	15:00:54	15:00:48
122	1	Places des Martyres (Av 1er NOVEMBRE)	15:01:30	15:01:20
121.5	1,5	Embranchement à droite (vers la pêcheirie)	15:02:15	15:02:00
119	04	Rocade Nord D'Alger N11	15:06:00	15:05:20
115.9	7.1	Bretelle a droirte vers Jardin d'essai	15:10:39	15:09:28
113.5	9.5	1er Mai - à droite vers Bd Hassiba ben bouali	15:14:15	15:12:40
112.8	10.2	Bd Colonel Amirouche	15:15:18	15:13:36
111.8	11.2	1 ^{er} Tour - Bd Zighoud Youcef	15:16:48	15:14:56
00	123	11 ^{eme} Tour - ARRIVEE	18:04:30	17:44:00

MAILLOTS DU GP EL DJAZAÏR



MAILLOT JAUNE

Leader du classement
général individuel



MAILLOT BLANC

Leader du classement
général individuel U23



MAILLOT VERT

Leader du classement
par points



MAILLOT à POIS

Leader du classement
meilleur grimpeur

HEBERGEMENT

HOTEL SABLE D'OR

Zéralda Alger, Algérie.

023 20 97 97



RÉUNIONS ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Les réunions et cérémonies officielles suivantes se tiendront conformément au programme officiel de la manifestation :

CONFIRMATION DES PARTANTS

Hotel Sable d'Or

Vendredi 02 Octobre 2026

17:30

RÉUNION TECHNIQUE

Hotel Sable d'Or

Vendredi 02 Octobre 2026

19:00

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Hotel Sable d'Or

Vendredi 02 Octobre 2026

18:00

GALA DINNER

Hotel Sable d'Or

Samedi 09 Octobre 2026

20:00

HÔPITAUX

Wilaya	Medical Center	Phone
Alger	CHU Mustapha Bacha	021 23 55 55
	EPH Zeralda	023 20 09 02
	EPH Rouiba	021 86 04 35
Tipaza	EPH TIPAZA	024 37 64 38
Boumerdes	EPSP Zemmouri	024 79 72 22

SERVICES D'URGENCES

SERVICE	TÉLÉPHONE
SÛRETÉ NATIONAL (police)	15 48
GENDARMERIE NATIONAL	10 55
PROTECTION CIVIL	10 21

CONTACT

Fédération Algérienne de Cyclisme
 Centre des fédérations - rue Ahmed Ouaked, Dely Ibrahim
alg.cycl.fed@gmail.com
 (+213) 023 50 39 48

Ligue Algéroise de Cyclisme
 111, rue Didouche Mourad, Alger centre
algierscyclingleague@gmail.com
 (+213) 0550 57 68 90

REGLEMENT PARTICULIER

CLASSIQUE DJAMAA EL KBIR

Article 1. Organisation

Le critérium "Classique Djamaa El Kbir" est organisé sous l'égide de la Fédération Algérienne de Cyclisme, et, les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute le 03 Octobre 2026.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie élite ME. L'événement est inscrit au calendrier UCI Africa Tours en classe 1.2S. Les points sont attribués comme suit :

40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 - 3, aux 10 premiers coureurs classés.

Article 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes :

- UCI Pro teams
- Equipes continentales UCI
- Equipes nationales
- Equipes régionales et de club
- Equipes mixtes d'équipes africaines

Le nombre de coureurs par équipe est de **4** coureurs au minimum et de **6** au maximum.

Article 4. Permanence

La permanence est assurée au niveau de l'hôtel du lieu d'hébergement.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les directeurs sportifs des équipes se feront le 02 Octobre 2026, de 17 h30 à 18 h 45.

La réunion des directeurs sportifs en présence du président du collège des commissaires, des membres de l'organisation, des directeurs sportifs et des membres du collège des commissaires aura lieu le 02 Octobre à 19 h au niveau de l'hôtel du lieu d'hébergement.

La présence à la réunion technique est obligatoire pour tous les directeurs sportifs et les membres du collège des commissaires.

Article 5. Signature de la feuille de départ

Lors de la signature de la feuille de départ, les coureurs se présenteront (par équipe) en tenue de compétition. La signature de la feuille de départ débutera 1 h et 10 mn, avant l'heure de départ du lieu de rassemblement et, prendre fin 10 mn avant l'heure du départ.

La signature de la feuille de départ par les coureurs est obligatoire.

Ils doivent être présents et prêts au moins 15 mn avant l'heure de départ du lieu de rassemblement.

En cas de non-respect des dispositions prévues, le coureur et le directeur sportif seront pénalisés conformément à l'article 2.12.007 UCI.

Article 6. Port du casque et équipement Vestimentaire

Les coureurs ont l'obligation de porter, fixée de manière visible sur leur vélo une plaque numérotée et de placer 2 dossards exactement sur les hanches, du côté droit et du côté gauche. L'utilisation d'un transpondeur est obligatoire. Le port du casque est obligatoire, durant toute l'épreuve. La plaque numérotée et les dossards sont fournis par l'organisateur sur présentation de la licence du Directeur Sportif. Toute reproduction de la plaque ou dossard sur un autre support est interdite.

Article 7. Dépannage

Tous les coureurs peuvent se rendre entre eux de menus services, tels que prêts ou échanges de nourriture, de boisson ou d'accessoires. Toutefois, le prêt ou l'échange de roues ou de vélo n'est permis qu'entre coureurs d'une même équipe.

Quelle que soit la position d'un coureur dans la course, son dépannage n'est autorisé qu'à l'arrière du peloton dans lequel il se trouve, à droite de la route et à l'arrêt. Pour tout changement de vélo en course, le vélo laissé par le coureur doit dans tous les cas être récupéré soit par le véhicule de l'échelon course de l'équipe ou de l'assistance neutre.

Article 8.

Toute collusion caractérisée, entre coureurs d'équipes différentes, est interdite et sanctionnée. L'entraide entre-coéquipiers ne peut s'exercer qu'à la condition qu'ils se trouvent au même point kilométrique de la course (Circuit). Les auteurs de voies de fait, injures, manifestations ou retard volontaires sont pénalisés.

Article 9. Infraction en course

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, la « poussette », la « rétro-poussette », la « tirette », la prise d'appui et bidon collé sont interdits en toutes circonstances. Les commissaires de course peuvent exclure tout coureur surpris accroché effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende et de la suspension encourues. Les obstructions volontaires et les manœuvres non réglementaires sont défendus et pénalisés.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi ou manifestant (levant les bras) au milieu du peloton subira les sanctions prévues au barème des pénalités.

Article 10. Parcours

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel. L'emprunt de tout autre itinéraire notamment de raccourcis est sanctionné. Par respect du public et pour sa sécurité, les coureurs ne peuvent pas utiliser les trottoirs. En cas de

changement d'itinéraire, la direction de l'organisation en avise, au moment du contrôle de départ, les directeurs sportifs et les coureurs. En cas d'incident ou d'accident risquant de fausser le déroulement de la course, la direction de l'organisation, en accord avec le collège des commissaires, peut à tout instant décider, après en avoir informé les chronométrateurs, soit de :

- Modifier le parcours.
- Neutraliser temporairement ou arrêter l'épreuve et donner un nouveau départ.

Article 11. Ravitaillement

Les ravitaillements s'effectuent selon les règles kilométriques prévues par le règlement de l'UCI.

Article 12. Soins médicaux

Les soins médicaux en course sont assurés exclusivement par les membres du service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte de départ et jusqu'au moment où ils quittent l'enceinte d'arrivée. Les interventions pendant la course ne peuvent s'effectuer qu'à l'arrière du groupe où se trouve le demandeur. Il est toutefois précisé que dans le cas d'un traitement important le médecin doit obligatoirement officier à l'arrêt. En dehors de la course, les directeurs sportifs peuvent faire appel aux médecins de l'organisation dont le numéro de téléphone sera transmis à l'ensemble des suiveurs. L'action du service médical peut être éventuellement modifiée dans le cas de nouvelles dispositions légales.

Article 13. Radio-Tour

Les informations sur la course seront diffusées sur la fréquence qui sera annoncée par l'organisateur.

Article 14. Assistance neutre

Les véhicules d'assistance neutre sont assurés par l'organisateur.

Article 15. Délai d'arrivée

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps réel du vainqueur augmenté de : 8 %.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires en consultation avec l'organisateur.

Article 16. Abandons

Tout coureur écarté de la course (abandon, élimination) ne peut y demeurer.

Article 17. Classement

Le classement est établi comme suit :

Selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée de chaque coureur.

Article 18.. Barème des Prix (ci-joint dotation)

Place	Classement
1ère	970 €
2ème	484 €
3ème	243€
4ème	122 €
5ème	96 €
6ème	72 €
7ème	72 €
8ème	47 €
9ème	47 €
10ème	23 €
11ème	23 €
12ème	23 €
13ème	23 €
14ème	23 €
15ème	23 €
16ème	23 €
17ème	23 €
18ème	23€
19ème	23€
20ème	23€

Article 19. Obligation des Equipes

Les coureurs et les directeurs sportifs et plus généralement tous les membres de l'équipe doivent se plier à la discipline et aux règles qu'exigent d'une part la notion d'égalité de traitement, d'autre part l'image et la réputation du "Classique Djamaa El Kbir" et enfin la sécurité. En particulier :

- Adopter en toute circonstance un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, des traditions et coutumes du pays hôte.
- Loger et prendre leurs repas aux lieux fixés par l'organisation, à l'exclusion de tout autre.
- Se prêter à toutes les opérations protocolaires.
- Utiliser obligatoirement les moyens de transport prévus par l'organisation.
- Le respect du Code de la route est obligatoire.
- Les utilisateurs des véhicules doivent veiller à la propreté de leurs véhicules. Charge à eux de faire le nécessaire après chaque étape.
- Tous les déplacements sont interdits, à l'exception de ceux convenus dans cette épreuve.
- Tous les véhicules officiels ne doivent pas être utilisés en dehors du circuit spécifique de la course.

Article 20. Disposition particulière de l'organisateur

Il est en outre interdit aux coureurs et aux directeurs sportifs d'accorder des interviews à la presse écrite, parlée ou télévisuelle pendant la durée de l'épreuve et avant la cérémonie protocolaire.

Par contre à l'issue de chaque cérémonie protocolaire, le vainqueur doit être disponibles à toutes demandes des médias et éventuellement se prêter de bonne grâce à toute interview qui lui sera proposée et ce, dans les lieux prévus à cet effet. L'interview des directeurs sportifs est tolérée exceptionnellement aux arrivées, dans les lieux réservés à cet effet (zone de presse, salle de conférence, selon les lieux d'hébergement).

Article 21. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu dans les locaux réservés à cet effet.

Article 22. Cérémonie Protocolaire

Doivent se présenter à la cérémonie protocolaire officielle de remise des maillots au plus tard dans les 10 mn après l'arrivée :

- Les trois premiers classés de l'épreuve du jour.

Il est rappelé aux équipes, qui ne sont pas concernés par la cérémonie protocolaire qu'ils doivent impérativement rejoindre leurs véhicules et les bus après la fin de l'épreuve pour le départ vers les lieux de l'hébergement.

Article 23. Pénalités

Les règlements et les pénalités de l'UCI sont seuls applicables.

REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX EL DJAZAIR

Article 1. Organisation

Le "Grand Prix El Djazaïr" est organisé sous l'égide de la Fédération Algérienne de Cyclisme, et, les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute du 05 au 07 Octobre 2026, et comprend 03 étapes.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie élite ME. L'évènement est inscrit au calendrier UCI Africa Tour en classe 2.2.

Conformément au règlement UCI, les points sont attribués comme suit :

- 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 points : classement général individuel au temps.
- 7, 3, 1 point : classement étapes.
- 1 point : port du maillot de leader au classement général des épreuves.

Article 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes :

- UCI Pro teams
- Equipes continentales UCI
- Equipes nationales
- Equipes régionales et de clubs
- Equipes mixtes d'équipes africaines

Le nombre de coureurs par équipe est de **4** coureurs au minimum et de **6** au maximum.

Article 4. Permanence

La permanence est assurée du 04 au 07 Octobre 2026, à partir de 17 h au niveau de l'hôtel du lieu d'hébergement.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les directeurs sportifs des équipes se feront le 04 Octobre 2026, de 17 h 30 à 18 h 45.

La réunion des directeurs sportifs en présence du président du collège des commissaires, des membres de l'organisation, des directeurs sportifs et des membres du collège des commissaires aura lieu le 04 Octobre à 19 h au niveau de l'hôtel du lieu d'hébergement.

Un briefing de sécurité, se tiendra avec le Président du collège des commissaires, en présence du directeur de l'organisation, des membres du collège des commissaires, du responsable des services d'ordre (Police, Gendarmerie Nationale), et des régulateurs.

Article 5. Signature de la feuille de départ

Lors de la signature de la feuille de départ, les coureurs se présenteront (par équipe) en tenues de compétition.

La signature de la feuille de départ débutera 1 h et 10 mn, avant l'heure de départ du lieu de rassemblement et, prend fin 10 mn avant l'heure du départ.

La signature de la feuille de départ par les coureurs est obligatoire.

Ils doivent être présents et prêts au moins 15 mn avant l'heure de départ du lieu de rassemblement. En cas de non-respect des dispositions prévues, le coureur et le directeur sportif seront pénalisés conformément à l'article 2.12.007 UCI.

Article 6. Port du casque et équipement Vestimentaire

Les coureurs ont l'obligation de porter, fixée de manière visible sur leurs vélos une plaque numérotée et de placer 2 dossards sur la partie extérieure du maillot, du côté droit et du côté gauche. L'utilisation d'un transpondeur est obligatoire pour toutes les étapes. La plaque numérotée et les dossards sont fournis par l'organisateur, ils exclusivement délivrés sur présentation de la licence du Directeur Sportif. Toute reproduction de la plaque ou le dossard sur un autre support est interdite. Le port du casque est obligatoire durant toutes les étapes.

Article 7. Vélos autorisés

Dans les étapes en ligne, seuls les vélos de type courant sont autorisés.

Article 8. Dépannage

Tous les coureurs peuvent se rendre entre eux de menus services, tels que prêts ou échanges de nourriture, de boisson ou d'accessoires. Toutefois, le prêt ou l'échange de roues ou de vélo n'est permis qu'entre les coureurs d'une même équipe.

Quelle que soit la position d'un coureur dans la course, son dépannage n'est autorisé qu'à l'arrière du peloton dans lequel il se trouve, à droite de la route et à l'arrêt. Pour tout changement de vélo en course, le vélo laissé par le coureur doit dans tous les cas être récupéré soit par les véhicules de l'échelon course de l'équipe ou de l'assistance neutre ou par le véhicule balai.

Article 9.

Toute collusion caractérisée, entre coureurs d'équipes différentes, est interdite et sanctionnée. L'entraide entre-coéquipiers ne peut s'exercer qu'à la condition qu'ils se trouvent au même point kilométrique de la course (en cas de circuit).

Les auteurs de voies de fait, injures, manifestations ou retard volontaires sont pénalisés.

Article 10. Infraction en course

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, la « poussette », la « rétro-poussette », la « tirette » et la prise d'appui sont interdits en toutes circonstances. Les commissaires de course peuvent exclure tout coureur surpris accroché

effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende et de la suspension encourues. Les obstructions volontaires et les manœuvres non réglementaires sont défendus et pénalisés.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi subira les sanctions prévues au barème des pénalités.

Article 11. Parcours

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel. L'emprunt de tout autre itinéraire notamment de raccourcis est sanctionné. Par respect du public et pour sa sécurité, les coureurs ne peuvent pas utiliser les trottoirs et les pistes cyclables. En cas de changement d'itinéraire, la direction de l'organisation en avise, au moment du contrôle de départ, les directeurs sportifs et les coureurs. En cas d'incident ou d'accident risquant de fausser le déroulement de la course, la direction de l'organisation, en accord avec le collège des commissaires, peut à tout instant décider, après en avoir informé les chronométrateurs, soit de :

- Modifier le parcours.
- Neutraliser temporairement ou arrêter l'étape et donner un nouveau départ.
- Arrêter l'étape et la considérer comme disputée et par conséquent annuler ou conserver les écarts enregistrés et/ou les résultats des classements intermédiaires acquis au moment de l'incident.
- Arrêter l'étape et la considérer comme non disputée et en annuler les résultats.
- Annuler une portion d'étape ainsi que tous les classements intermédiaires s'y étant disputés et redonner un nouveau départ à proximité du lieu de l'incident.

Article 12. Arrivée des étapes

Les arrivées des étapes sont signalées par une flamme rouge située à 1 kilomètre de la ligne d'arrivée. Si en cas d'absence du portique d'arrivée, l'arrivée est signalée par un drapeau agité par un officiel de la course. Le commissaire juge à l'arrivée assure les classements intermédiaires en cours d'étapes et à l'arrivée.

Article 13. Ravitaillement

Les ravitaillements sont effectués à partir des véhicules suiveurs habilités : véhicules des directeurs sportifs ou véhicules d'assistance neutre.

Ces ravitaillements s'effectuent selon les règles kilométriques prévues par le règlement de l'UCI.

Les coureurs doivent se laisser glisser à la hauteur de la voiture de leur directeur sportif derrière celle de la direction de course ou des commissaires.

En cas d'échappée, le ravitaillement est autorisé en dernière position du groupe pour autant que celui-ci ne comprenne pas un nombre de coureurs supérieur à quinze ; toute aspersion à partir d'un véhicule est rigoureusement interdite.

D'une manière générale, le ravitaillement permanent est autorisé à partir du panneau situé près du 30^e kilomètre et jusqu'au panneau annonçant la fin du ravitaillement à 20 kilomètres de l'arrivée. Le collège des commissaires peut, en accord avec la direction de l'épreuve, modifier ces modalités durant l'étape en fonction des conditions climatiques ou de toutes circonstances exceptionnelles.

Article 14. Soins médicaux

Les soins médicaux en course sont assurés exclusivement par les membres du service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte de départ et jusqu'au moment où ils quittent l'enceinte d'arrivée. Les interventions pendant la course ne peuvent s'effectuer qu'à l'arrière du groupe où se trouve le demandeur. Il est toutefois précisé que dans le cas d'un traitement important ou lors de l'ascension des cols ou côtes, le médecin doit obligatoirement officier à l'arrêt. En dehors de la course, les directeurs sportifs peuvent faire appel aux médecins de l'organisation dont le numéro de téléphone sera transmis à l'ensemble des suiveurs. L'action du service médical peut être éventuellement modifiée dans le cas de nouvelles dispositions légales.

Article 15. Radio-Tour

Les informations sur la course seront diffusées sur la fréquence qui sera annoncée par l'organisateur.

Article 16. Assistance neutre

Les véhicules d'assistance neutre sont assurés par l'organisateur.

Article 17. Délai d'arrivée

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps réel du vainqueur augmenté de :

- 14 %. (1^{ère} étape)
- 12 %. (2^{ème} étape)
- 12 %. (3^{ème} étape)

Selon la nature des étapes et leurs difficultés et en cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 18. Arrivée

En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou (les) coureur(s) impacté (s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvait (ent) au moment de l'incident.

Son ou (leurs) classement(s) sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou (des) coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Un commissaire désigné aux 3 derniers kilomètres, avec caméra et chronomètre. (La règle des 3 derniers kilomètres concerne toutes les étapes)

Article 19. Abandons

Tout coureur qui abandonne doit remettre ses dossards au commissaire de la voiture «balai». Les dossards des coureurs ayant abandonnés sont ensuite remis à l'arrivée au commissaire qui assiste le chronométreur.

Tout coureur écarté de la course (abandon, élimination) ne peut y demeurer.

Article 20. Classements

Les classements suivants sont établis :

- Classement général individuel au temps
- Classement par points
- Classement du meilleur grimpeur
- Classement meilleur U 23
- Classement par équipe

Article 21. Classement général individuel au temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuel (y compris le prologue) sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader du classement général au temps porte le maillot OR.

Article 22. Classement par points

Le classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des étapes en ligne, ainsi que dans les sprints intermédiaires.

Il est attribué dans chacun des sprints intermédiaires disputés lors de chaque étape en ligne : 5 - 3 - 2 - 1 points aux 4 premiers coureurs classés.

A l'arrivée des étapes en ligne :

10 - 6 - 4 - 2 points aux 4 premiers coureurs classés.

En cas d'égalité au classement général aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de victoires d'étapes.
- Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
- Classement général individuel au temps.

Le leader du classement porte le maillot VERT.

Article 23. Classement meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur est établi par l'addition des points obtenus dans les cols. - Côte de 1^{ère} catégorie :

10 - 8 - 6 - 2 - 1 points aux 5 premiers classés au sommet. - Côte de

2^{ème} catégorie :

6 - 4 - 2 - 1 points aux 4 premiers classés au sommet.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée.
- Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.
- Classement général individuel au temps.

Le leader du classement porte le maillot à Pois.

Article 24. Classement meilleur U23

Le classement meilleur U23 est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes par le meilleur jeune (U23) en tenant compte des pénalités éventuelles.

Le leader du classement du meilleur jeune porte le maillot Blanc.

Article 25. Classement par équipe

Le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de

l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait appel aux critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ; etc.
- S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Article 26.

Le leader de chaque classement distinctif est tenu de revêtir le maillot correspondant. Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- Classement général individuel au temps
- Classement général par points
- Classement général meilleur grimpeur
- Classement général U 23

Article 27. Publicité

La publicité sur le maillot du leader est réservée à l'organisateur de l'épreuve. Toutefois des espaces sont à la disposition des coureurs/équipes.

Le ou (les) partenaire(s) principal (aux) des équipes doit (doivent) y figurer obligatoirement de manière prépondérante par rapport à toute autre publicité.

Article 28. Barème des Prix

Place	class. Etape	class. G.F. Ind	Class. G.F. Grimpeurs	Class. G.F. sprinters	Class. G.F. Jeune U23	Class. G.F Par Équipe
1 ^{ère}	482€	964€	482€	482€	482€	600€
2 ^{ème}	240€	480€	240€	240€	240€	420€
3 ^{ème}	120€	240€	120€	120€	120€	300€
4 ^{ème}	60€	120€	60€	60€	60€	120€
5 ^{ème}	48€	96€	48€	48€	48€	60€
6 ^{ème}	36€	72€				
7 ^{ème}	36€	72€				
8 ^{ème}	24€	48€				
9 ^{ème}	24€	48€				
10 ^{ème}	12€	24€				
11 ^{ème}	12€	24€				
12 ^{ème}	12€	24€				
13 ^{ème}	12€	24€				
14 ^{ème}	12€	24€				
15 ^{ème}	12€	24€				
16 ^{ème}	12€	24€				
17 ^{ème}	12€	24€				
18 ^{ème}	12€	24€				
19 ^{ème}	12€	24€				
20 ^{ème}	12€	24€				
Total	1202 €x3	2404 €	950 €	950 €	950 €	1500 €
General Total	10 360 €					

Article 29. Obligation des Equipes

Les coureurs et les directeurs sportifs et plus généralement tous les membres de l'équipe doivent se plier à la discipline et aux règles qu'exigent d'une part la notion d'égalité de traitement, d'autre part l'image et la réputation du "Grand Prix El Djazaïr" et enfin la sécurité. En particulier :

- Adopter en toute circonstance un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, des traditions et coutumes du pays hôte.
- Loger et prendre leurs repas aux lieux fixés par l'organisation, à l'exclusion de tout autre.
- Se prêter à toutes les opérations protocolaires.
- Utiliser obligatoirement les moyens de transport prévus par l'organisation.
- Le respect du Code de la route est obligatoire.
- Les utilisateurs des véhicules doivent veiller à la propreté de leurs véhicules. Charge à eux de faire le nécessaire après chaque étape.
- Tous les déplacements sont interdits, à l'exception de ceux convenus dans cette épreuve.
- Tous les véhicules officiels ne doivent pas être utilisés en dehors du circuit spécifique de la course.

Article 30. Les officiels de la course

Les officiels chargés de l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont : - Le Directeur de l'organisation du Grand Prix El Djazaïr

- Le Directeur de l'épreuve
- Les Régulateurs à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le Président du Collège des Commissaires
- Les Commissaires désignés pour l'épreuve
- Le Commissaire juge aux arrivées
- Le Commissaire Chronométrateur
- Les Commissaires supplémentaires

Article 31. Disposition particulière de L'organisateur

Il est en outre interdit aux coureurs et aux directeurs sportifs d'accorder des interviews à la presse écrite, parlée ou télévisuelle pendant la durée de l'épreuve et avant la cérémonie protocolaire.

Par contre à l'issue de chaque cérémonie protocolaire, tous les vainqueurs devront être disponibles à toutes demandes des médias et éventuellement se prêter de bonne grâce à toutes interviews qui leur seront proposées et ce, dans les lieux prévus à cet effet. L'interview des directeurs sportifs est tolérée exceptionnellement aux arrivées, dans les lieux réservés à cet effet (zone de presse, salle de conférence, selon les lieux d'hébergement).

Article 32. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

La Fédération Algérienne de Cyclisme et toutes les équipes participantes au "Grand Prix El Djazaïr" considèrent comme nécessité absolue le respect des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage. L'organisation met au service des coureurs et des officiels désignés pour le contrôle anti-dopage, un certain nombre de dispositions :

- 1 - Installation à chaque étape aux abords immédiats de l'arrivée, d'un lieu spécialement équipé pour effectuer les prélèvements dans les meilleures conditions de confort et discrétion.
- 2 - Acheminement dans les plus brefs délais des flacons destinés à l'élaboration de dépistage du dopage désigné à cette fin.
- 3 - En ce qui concerne les prix, les incidences d'un contrôle anti-dopage positif est le suivant : Tout coureur déclaré positif à la suite d'une étape donnée perd l'ensemble des gains obtenus au cours de cette étape.

Article 33. Cérémonie Protocolaire

A l'issue de chaque étape, doivent se présenter à la cérémonie protocolaire officielle de remise des maillots au plus tard dans les 10 mn après l'arrivée :

- Le vainqueur de l'étape du jour.
- Le leader du classement général individuel au temps.
- Les leaders des classements annexes (sauf classement par équipe).

Il est rappelé aux équipes qui ne sont pas concernés par la cérémonie protocolaire qu'ils doivent impérativement rejoindre leurs véhicules et les bus après la fin de l'épreuve pour le départ vers les lieux de l'hébergement.

A l'issue de la dernière étape :

- Le vainqueur de l'étape du jour.

- Les vainqueurs des classements annexes (y compris classement par équipe) - Les trois premiers coureurs au classement général individuel au temps.

En informant préalablement le président du collège des commissaires, l'ordre pourra toutefois être modifié par l'organisateur en cas de nécessité opérationnelle.

Article 34. Pénalités

Les règlements et les pénalités de l'UCI sont seuls applicables.

**CLASSIQUE LA
CAPITALE**

**REGLEMENT
PARTICULIER**

Article 1. Organisation

Le critérium "Classique la Capitale" est organisée sous l'égide de la Fédération Algérienne de Cyclisme, et, les règlements de l'Union Cycliste Internationale, il se dispute le 09 Octobre 2026.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie élite ME.

L'événement est inscrit au calendrier UCI Africa Tours en classe 1.2.

Les points sont attribués comme suit :

40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 - 3, aux 10 premiers coureurs classés.

Article 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes :

- UCI Pro teams
- Equipes continentales UCI
- Equipes nationales
- Equipes régionales et de club
- Equipes mixtes d'équipes africaines

Le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs au minimum et de 6 au maximum.

Article 4. Permanence

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les directeurs sportifs des équipes se feront le 08 Octobre 2026, de 17 h 30 à 18 h 45.

La réunion des directeurs sportifs en présence du président du collège des commissaires, des membres de l'organisation, des directeurs sportifs et des membres du collège des commissaires aura lieu le 08 Octobre à 19 h au niveau de l'hôtel du lieu d'hébergement.

La présence à la réunion technique est obligatoire pour tous les directeurs sportifs et les membres du collège des commissaires.

Article 5. Signature de la feuille de départ

Lors de la signature de la feuille de départ, les coureurs se présenteront (par équipe) en tenue de compétition.

La signature de la feuille de départ débutera 1 h et 10 mn, avant l'heure de départ du lieu de rassemblement et, prendre fin 10 mn avant l'heure du départ. La signature de la feuille de départ par les coureurs est obligatoire.

Ils doivent être présents et prêts au moins 15 mn avant l'heure de départ du lieu de rassemblement.

En cas de non-respect des dispositions prévues, le coureur et le directeur sportif seront pénalisés conformément à l'article 2.12.007 UCI.

Article 6. Port du casque et équipement Vestimentaire

Les coureurs ont l'obligation de porter, fixée de manière visible sur leur vélo une plaque numérotée et de placer 2 dossards exactement sur les hanches, du côté droit et du côté gauche. L'utilisation d'un transpondeur est obligatoire. Le port du casque est obligatoire, durant toute l'épreuve. La plaque numérotée et les dossards sont fournis par l'organisateur sur présentation de la licence du Directeur Sportif. Toute reproduction de la plaque ou dossard sur un autre support est interdite.

Article 7. Dépannage

Tous les coureurs peuvent se rendre entre eux de menus services, tels que prêts ou échanges de nourriture, de boisson ou d'accessoires. Toutefois, le prêt ou l'échange de roues ou de vélo n'est permis qu'entre coureurs d'une même équipe.

Quelle que soit la position d'un coureur dans la course, son dépannage n'est autorisé qu'à l'arrière du peloton dans lequel il se trouve, à droite de la route et à l'arrêt. Pour tout changement de vélo en course, le vélo laissé par le coureur doit dans tous les cas être récupéré soit par le véhicule de l'échelon course de l'équipe ou de l'assistance neutre.

Article 8. Toute collusion caractérisée, entre coureurs d'équipes différentes, est interdite et sanctionnée. L'entraide entre-coéquipiers ne peut s'exercer qu'à la condition qu'ils se trouvent au même point kilométrique de la course (Circuit). Les auteurs de voies de fait, injures, manifestations ou retard volontaires sont pénalisés.

Article 9. Infraction en course

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, la « poussette », la « rétropoussette », la « tirette », la prise d'appui et bidon collé sont interdits en toutes circonstances. Les commissaires de course peuvent exclure tout coureur surpris accroché effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende et de la suspension encourues. Les obstructions volontaires et les manœuvres non réglementaires sont défendus et pénalisés.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi ou manifestant (levant les bras) au milieu du peloton subira les sanctions prévues au barème des pénalités.

Article 10. Parcours

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel. L'emprunt de tout autre itinéraire notamment de raccourcis est sanctionné. Par respect du public et pour sa sécurité, les coureurs ne peuvent pas utiliser les trottoirs. En cas de changement d'itinéraire, la direction de l'organisation en avise, au moment du contrôle de départ, les directeurs sportifs et les coureurs. En cas d'incident ou d'accident risquant de fausser le déroulement de la course, la direction de l'organisation, en accord avec le collège des commissaires, peut à tout instant décider, après en avoir informé les chronométreurs, soit de :

- Modifier le parcours.
- Neutraliser temporairement ou arrêter l'épreuve et donner un nouveau départ.

Article 11. Ravitaillement

Les ravitaillements s'effectuent selon les règles kilométriques prévues par le règlement de l'UCI.

Article 12. Soins médicaux

Les soins médicaux en course sont assurés exclusivement par les membres du service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte de départ et jusqu'au moment où ils quittent l'enceinte d'arrivée. Les interventions pendant la course ne peuvent s'effectuer qu'à l'arrière du groupe où se trouve le demandeur. Il est toutefois précisé que dans le cas d'un traitement important le médecin doit obligatoirement officier à l'arrêt. En dehors de la course, les directeurs sportifs peuvent faire appel aux médecins de l'organisation dont le numéro de téléphone sera transmis à l'ensemble des suiveurs. L'action du service médical peut être éventuellement modifiée dans le cas de nouvelles dispositions légales.

Article 13. Radio-Tour

Les informations sur la course seront diffusées sur la fréquence qui sera annoncée par l'organisateur.

Article 14. Assistance neutre

Les véhicules d'assistance neutre sont assurés par l'organisateur.

Article 15. Délai d'arrivée

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps réel du vainqueur augmenté de : 8 %. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires en consultation avec l'organisateur.

Article 16. Abandons

Tout coureur écarté de la course (abandon, élimination) ne peut y demeurer.

Article 17. Classement

Le classement est établi comme suit :

Selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée de chaque coureur.

Article 18. Barème des Prix (ci-joint dotation)

Place	Classement
1ère	970 €
2ème	484 €
3ème	243€
4ème	122 €
5ème	96 €
6ème	72 €
7ème	72 €
8ème	47 €
9ème	47 €
10ème	23 €
11ème	23 €
12ème	23 €
13ème	23 €
14ème	23 €
15ème	23 €
16ème	23 €
17ème	23 €
18ème	23€
19 ^{ème}	23€
20 ^{ème}	23€

Article 19. Obligation des Equipes

Les coureurs et les directeurs sportifs et plus généralement tous les membres de l'équipe doivent se plier à la discipline et aux règles qu'exigent d'une part la notion d'égalité de traitement, d'autre part l'image et la réputation du "Classique la Capitale" et enfin la sécurité. En particulier :

- Adopter en toute circonstance un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, des traditions et coutumes du pays hôte.
- Loger et prendre leurs repas aux lieux fixés par l'organisation, à l'exclusion de tout autre.
- Se prêter à toutes les opérations protocolaires.
- Utiliser obligatoirement les moyens de transport prévus par l'organisation.
- Le respect du Code de la route est obligatoire.
- Les utilisateurs des véhicules doivent veiller à la propreté de leurs véhicules. Charge à eux de faire le nécessaire après chaque étape.
- Tous les déplacements sont interdits, à l'exception de ceux convenus dans cette épreuve. - Tous les véhicules officiels ne doivent pas être utilisés en dehors du circuit spécifique de la course.

Article 20. Disposition particulière de l'organisateur

Il est en outre interdit aux coureurs et aux directeurs sportifs d'accorder des interviews à la presse écrite, parlée ou télévisuelle pendant la durée de l'épreuve et avant la cérémonie protocolaire.

Par contre à l'issue de chaque cérémonie protocolaire, le vainqueur doit être disponible à toutes demandes des médias et éventuellement se prêter de bonne grâce à toute interview qui lui sera proposée et ce, dans les lieux prévus à cet effet.

L'interview des directeurs sportifs est tolérée exceptionnellement aux arrivées, dans les lieux réservés à cet effet (zone de presse, salle de conférence, selon les lieux d'hébergement).

Article 21. Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les contrôles antidopage auront lieu dans les locaux réservés à cet effet.

Article 22. Cérémonie Protocolaire

Doivent se présenter à la cérémonie protocolaire officielle de remise des maillots au plus tard dans les 10 mn après l'arrivée :

- Les trois premiers classés de l'épreuve du jour.

Il est rappelé aux équipes, qui ne sont pas concernés par la cérémonie protocolaire qu'ils doivent impérativement rejoindre leurs véhicules et les bus après la fin de l'épreuve pour le départ vers les lieux de l'hébergement.

Article 23. Pénalités

Les règlements et les pénalités de l'UCI sont seuls applicables.

CLASSIQUE DJAMAA EL KBIR

SPECIFIC REGULATIONS

Article 1. Organization

The "Classique Djamaa El Kbir" is organized by the Algerian Cycling Federation under the regulations of the International Cycling Union (UCI). It is to be held on October 03rd, 2026.

Article 2. Type of event

The event is open to athletes of the Men Elite category (ME). The event is registered on the UCI Africa Tour calendar in class 1.2S.

In conformity with the UCI rules, points are awarded as follows:

40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 to the first 10 riders classified.

Article 3. Participation

The event is open for the following teams:

- UCI Pro teams
- UCI continental teams
- National teams
- Regional and club teams
- African mixed teams

The number of riders per team is a minimum of 4 riders and a maximum of 6.

Article 4. Race headquarters

The race headquarters is ensured at the hotel of the place of accommodation.

Sport directors are requested to confirm their starters and collect their race numbers (bibs) at the race headquarters on October 02nd, 2026 from 5:30 p.m. to 6:45p.m.

The team manager's meeting, in the presence of the president of the commissaires' panel, members of organization, team managers and members of commissaires' panel is scheduled for 7 p.m. at the hotel of the place of accommodation.

Attendance to this meeting is mandatory for all sport directors and members of commissaires' panel.

Article 5. Signature of the starting sheet

For the signature of the starting sheet, riders (by team) will wear their competition clothing.

The signature of the starting sheet will take place 1 h and 10 mn before the start time at the assembly point and will end 10 mn before the start time. Riders shall be required to sign on the starting sheet.

They shall be present and ready at least 15 mn before the time of the start from the assembly point.

In case of failure to respect the above provisions, the rider and the team manager will be penalized in accordance with article 2.12.007.

Article 6. Helmets and clothing

Riders are required to attach a frame number to their bike in an easily visible position and also carry two race numbers displayed on their hips, one on the right side and one on the left. The use of a transponder is mandatory.

The identification numbers are provided by the organizer, and issued exclusively after presentation of the Sports Director's licence. Any reproduction of the identification numbers on a medium other than that provided by the organizer is prohibited.

Wearing a helmet is mandatory.

Article 7. Technical assistance

All riders may provide each other with minor services, such as lending or exchanging food, drink or accessories.

However, the lending or exchange of wheels or bikes is only permitted between riders of the same team. Whatever a rider's position may be in the race, any technical assistance is only permitted to take place behind the peloton, on the right-hand side of the road and while stationary.

Following any change of bike carried out during the race, the bike that is left behind by the rider must always be recovered either by the team's vehicles in the race convoy or by neutral assistance.

Article 8.

Collusion of any sort between riders from different teams is strictly forbidden and will be penalized. Teammates may only assist each other if they are at the same kilometre mark in the race (if it's on a circuit).

Anyone who commits assault, makes insults or threats or wilfully provokes a protest or delay will be penalized.

Article 9. Breaches of race rules

Slipstreaming or being paced by a motor vehicle, being pushed or pushing off from a vehicle, as well as holding on to a vehicle are forbidden under all circumstances.

The race commissaires can exclude any rider caught hanging on to a moving vehicle, without prejudice to a fine and suspension being imposed. Deliberate obstruction and unauthorized maneuvers are forbidden and will be penalized.

To ensure sprints are conducted in a correct manner, any rider who deviates from the line they have chosen will be subject to the sanctions laid down in the schedule of penalties.

Article 10. Route

Riders must always follow the official race route. Taking any other route, and particularly shortcuts, is forbidden and will be penalized. Out of respect for the public and their safety, riders must not use pavements or cycle paths. In the event of a change to the route, the race organization will inform the sports directors and riders at the registration before the start. In the event of an incident or accident that might affect the smooth running of the race, the race organization may, in agreement with the commissaires' panel and after informing the timekeepers, decide either to :

- Modify the course.
- Temporarily neutralize the stage or stop the race and restart it.

Article 11. Feeding

The Feeding shall take place in accordance with the kilometre provisions laid down in the regulations of the UCI.

Article 12. Medical Care

Medical attention during the race is provided solely by members of the official medical staff provided by the race organization. This applies from the moment riders enter the start area until they leave the finish area. Any rider requiring a medical assessment during the race must drop back behind the group, the only place where it can be carried out. However, in the event of complex medical attention being required or when climbing a pass or hill, the doctor must provide care when the rider is stationary. When racing is not taking place, sports directors may call upon the services of the race organization's doctors, whose phone numbers will be provided to all race followers. The actions of the medical staff may be modified in the event of new legal rulings.

Article 13. Radio-Tour

Race information will be broadcast on the frequency to be announced by the organizer.

Article 14. Neutral technical support

The technical support service is provided by the organizer.

Article 15. Finishing time limits

A finishing time limits is granted according to the real time of the winner increased by : 8 %.

Depending on exceptional circumstances, the commissaires' panel may extend the finishing time limits after consultation with the organizer.

Article 16. Drop-out

Any rider ruled out of the race (retirement, disqualification) may not continue in it.

Article 17. Classifications

The ranking is established as follows:

According to the order of crossing on the finish line of each rider.

Article 18. Prizes

1 st	970 €
2 nd	484 €
3 rd	243 €
4 th	122 €
5 th	96 €
6 th	72 €
7 th	72 €
8 th	47 €
9 th	47 €
10 th	23 €

11 th	23 €
12 th	23 €
13 th	23 €
14 th	23 €
15 th	23 €
16 th	23 €
17 th	23 €
18 th	23 €
19 th	23 €
20 th	23 €
Total	2406 €

Article 19. Team obligations

Riders, sports directors and more generally all team members must adhere to the regulatory discipline and to the rules that insist both on the notion of fair and equal treatment and also on respect for the image and reputation of the "Classique Djamaa El Kbir" and for safety. In particular:

- To adopt at all times a responsible attitude with regard to the environment, traditions and customs of the host country.
- To stay and have their meals in the places set aside by the race organization in the sanitary conditions established by the organizer, excluding all other options.
- To comply with all requirements regarding protocol.
- To use the obligatory means of transport provided by the race organization.
- The respect of the Highway Code is mandatory.
- Vehicle users must keep their vehicles clean. It is up to them to do what is necessary after each stage.
- All movements are prohibited, except those agreed in this event.
- All official vehicles must not be used outside the specific race parcours.

Article 20. Special provision of the organizer

Riders and sports directors are also prohibited from collaborating or giving exclusive interviews to the written press, radio or television while racing is taking place and before awards ceremony.

However, at the end of each formal ceremony, all the winners must be available to all requests from the media and possibly lend themselves willingly to any interviews that will be offered to them, in the places provided for this purpose.

The interview of the sports directors is exceptionally tolerated at the arrivals, in the places reserved for this purpose (press area, conference room, according to the places of accommodation).

Article 21. Anti-doping control

The UCI anti-doping regulations are entirely applicable to this event.

The anti-doping tests will take place in the premises reserved for this purpose.

Article 22. Awards ceremony

At the end of the race, must present themselves at the official protocol ceremony for the handing over of the jerseys no later than 10 mn after the finish:

- The first three of the day's race.

It is reminded to the teams who are not concerned by the official ceremony that they must imperatively join their vehicles and the buses after the end of the event for the departure towards the places of accommodation.

Article 23. Penalties

Only the UCI Regulations and Penalties are applicable.

GRAND PRIX EL DJAZAIR

SPECIFIC REGULATIONS

Article 1. Organization

The "Grand Prix El Djazaïr" is organized by the Algerian Cycling Federation under the regulations of the International Cycling Union (UCI). It is to be held from October 05th to 07th, 2026, and includes 3 stages.

Article 2. Type of event

The event is open to athletes of the Men Elite category (ME). The event is registered on the UCI Africa Tour calendar in class 2.2.

In conformity with the UCI rules, points are awarded as follows:

- 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 : individual general classification by time.
- 7, 3, 1 : prologue, and stages.
- 1 : wearing the race leader's jersey (event per stage).

Article 3. Participation

The event is open for the following teams:

- UCI Pro teams
- UCI continental teams
- National teams
- Regional and club teams
- African mixed teams

The number of riders per team is a minimum of 4 riders and a maximum of 6.

Article 4. Race headquarters

The race headquarters is ensured from October 04th to 07th, 2026 from 5 p.m. at the hotel of the place of accommodation.

Sport directors are requested to confirm their starters and collect their race numbers (bibs) at the race headquarters on October 04th, 2026 from 5:30 p.m. to 6:45 p.m.

The team manager's meeting, in the presence of the president of the commissaires' panel, members of organization, team managers and members of commissaires' panel is scheduled for 7 p.m.

Attendance to this meeting is mandatory for all sport directors and members of commissaires' panel.

A Race security briefing will be held with the President of the Commissaires' Panel, in presence of the organization director, members of commissaires' panel, the representative of the services of public order (Police, National Gendarmerie), and the race regulators.

Article 5. Signature of the starting sheet

For the signature of the starting sheet, riders (by team) will wear their competition clothing.

The signature of the starting sheet will take place 1 h and 10 mn before the start time at the assembly point and will end 10 mn before the start time. Riders shall be required to sign on the starting sheet.

They shall be present and ready at least 15 mn before the time of the start from the assembly point.

In case of failure to respect the above provisions, the rider and the team manager will be penalized in accordance with article 2.12.007.

Article 6. Helmets and clothing

Riders are required to attach a frame number to their bike in an easily visible position and also carry two race numbers displayed on their hips. The use of a transponder is mandatory on all stages. The identification numbers are provided by the organizer, and issued exclusively after presentation of the Sports Director's licence. Any reproduction of the identification numbers on a medium other than that provided by the organizer is prohibited.

Wearing a helmet is mandatory during all stages.

Article 7. Authorized types of bikes

Only standard bikes are allowed on road stages.

Article 8. Technical assistance

All riders may provide each other with minor services, such as lending or exchanging food, drink or accessories.

However, the lending or exchange of wheels or bikes is only permitted between riders of the same team.

Whatever a rider's position may be in the race, any technical assistance is only permitted to take place behind the peloton, on the right-hand side of the road and while stationary. Following any change of bike carried out during the race, the bike that is left behind by the rider must always be recovered either by the team's vehicles in the race convoy, by neutral assistance or by the broom wagon.

Article 9.

Collusion of any sort between riders from different teams is strictly forbidden and will be penalized. Team-mates may only assist each other if they are at the same kilometre mark in the race (if it's on a circuit).

Anyone who commits assault, makes insults or threats or wilfully provokes a protest or delay will be penalized.

Article 10. Breaches of race rules

Slipstreaming or being paced by a motor vehicle, being pushed or pushing off from a vehicle, as well as holding on to a vehicle are forbidden under all circumstances.

The race commissaires can exclude any rider caught hanging on to a moving vehicle, without prejudice to a fine and suspension being imposed. Deliberate obstruction and unauthorized maneuvers are forbidden and will be penalized.

To ensure sprints are conducted in a correct manner, any rider who deviates from the line they have chosen will be subject to the sanctions laid down in the schedule of penalties.

Article 11. Route

Riders must always follow the official race route.

Taking any other route, and particularly shortcuts, is forbidden and will be penalized. Out of respect for the public and their safety, riders must not use pavements or cycle paths. In the event of a change to the route, the race organization will inform the sports directors and riders at the registration before the start. In the event of an incident or accident that might affect the smooth running of the race, the race organization may, in agreement with the commissaires' panel and after informing the timekeepers, decide either to :

- Modify the course.
- Temporarily neutralize the stage or stop the stage and restart it.
- Stop the stage and declare it finished either cancelling or letting stand the gaps recorded at the moment of the incident and/or the results of intermediate classifications at the moment of the incident.
- Stop the stage and declare it null and void, cancelling its results.
- Cancel part of a stage along with all its intermediate results and give a new start near the location of the incident.

Article 12. Stage finishes

Stage finishes are initially indicated by a red kite (flamme rouge) located 1 kilometre before the finish line. Whenever there is no finish line gantry, the finish line is indicated by a race official waving a flag.

The finish judge is responsible for the intermediate classifications during the stage and for the final classification at the finish line.

Article 13. Feeding

Feeding shall be handed out from team manager vehicles or neutral service vehicles.

Feeding shall be restricted to the parts of the stage set out in the UCI regulations.

Riders shall move slowly up level with their team manager's car, behind the Race Direction car or the commissaires' car.

If a group of 15 riders or fewer has broken away from the bunch, food and drink may be supplied at the rear of that group.

In general, permanent feeding shall be allowed from the sign near kilometre 30 to the panel announcing the end of feeding 20 kilometres before the finish. The commissaires' panel, in agreement with the Race Direction, shall have the power to adjust these conditions during the stage to take account of the weather conditions or other exceptional circumstance.

Article 14. Medical Care

Medical attention during the race is provided solely by members of the official medical staff provided by the race organisation. This applies from the moment riders enter the start area until they leave the finish area. Any rider requiring a medical assessment during the race must drop back behind the group, the only place where it can be carried out. However, in the event of complex medical attention being required or when climbing a pass or hill, the doctor must provide care when the rider is stationary. When racing is not taking place, sports directors may call upon the services of the race organization's doctors, whose phone numbers will be provided to all race followers. The actions of the medical staff may be modified in the event of new legal rulings.

Article 15. Radio-Tour

Race information will be broadcast on the frequency to be announced by the organizer.

Article 16. Neutral technical support

The technical support service is provided by the organizer.

Article 17. Finishing time limits

A finishing time limits is granted according to the real time of the winner increased by:

- 14 % 1st Stage
- 12 % 2nd Stage
- 12 % 3rd Stage

Depending on the nature of the stages and their difficulties, and in exceptional cases only, unpredictable and of force majeure, the commissaires' panel may extend the finishing time limits after consultation with the organizer.

Article 18. Finish

In the case of a duly noted incident in the last three kilometres of a road race stage, the rider or riders affected shall be credited with the time of the rider or riders in whose company they were riding at the moment of the incident. His or their placing shall be determined by the order in which he or they actually cross the finishing line.

Riders affected by an incident, within the meaning of the preceding paragraph, are asked to make themselves known to a commissaire by rising their hand and report to a commissaire after the finish of the stage.

If, as the result of a duly noted fall and involving several riders in the last three kilometres, a rider cannot cross the finishing line, he shall be placed last in the stage and credited with the time of the rider or riders in whose company he was riding at the time of the fall.

A commissaire will be designated at the last 3 kilometres with a camera and a stopwatch. (The 3-kilometre rule applies to all stages.)

Article 19. Drop-out

Any rider who retires from the event must return his race numbers to the commissaire in the broom wagon.

Race numbers collected from riders who have retired from the race are subsequently handed over to the commissaire assisting the timekeeper at the finish.

Any rider ruled out of the race (retirement, disqualification) may not continue in it.

Article 20. Classifications

The following classifications are established :

- Individual general classification by time
- Points classification
- Best climber classification
- Best young rider classification
- Team classification

Article 21. Individual general classification by time

The individual general classification by time is established by adding together the times recorded in each of the stages, taking into account any penalties.

Where two or more riders make the same time in the general individual time placings, the fractions of a second registered during individual time trials (including the prologue) shall be added back into the total time to decide the order.

If the result is still tied or if there are no individual time trial stages the placings obtained in each stage, except team time trial stages, shall be added and, as a last resort, the place obtained in the last stage ridden shall be taken into consideration.

The leader of the general time classification wears the GOLD jersey.

Article 22. Points classification

The points classification is established by adding the points earned in the individual classification of each stage, as well as in the intermediate sprints.

Points awarded in each of the intermediate sprints contested during each road race :

5 - 3 - 2 - 1 points to the first 4 riders classified.

At the finish of stages in road race:

10 - 6 - 4 - 2 points to the first 4 riders classified.

In the event of a tie in the general individual classification by points, the following criteria shall be applied in order until the riders are separated:

- Number of stage wins
- Number of wins in intermediate sprints counting for the general classification on points
- General individual classification by time

The leader of the classification wears the GREEN jersey.

Article 23. Best climber classification

The best climber classification is established by adding together points obtained on all passes or climbs.

- Category 1 climb :

10 - 8 - 6 - 2 - 1 points to the first 5 classified at the summit.

- Category 2 climb :

6 - 4 - 2 - 1 points to the first 4 classified at the summit.

In the event of a tie in the general individual mountains classification, the following criteria shall be applied in order until the riders are separated :

- Number of first places in the highest category climbs.
- Number of first places on climbs in the next inferior category and so on.
- General individual classification by time.

The leader of the classification wears the Polka-dot jersey.

Article 24. Best young rider classification

The best young rider (U23) is established by adding together the times recorded in each of the stages, by the best young rider (U23), taking into account any penalties.

The leader of the classification wears the White jersey.

Article 25. Team classification

The team classification for the day shall be calculated on the basis of the sum of the three best individual times from each team. In the event of a tie, the teams shall be separated by the sum of the places acquired by their three best times on the stage. If the teams are still tied, they shall be separated by the placing of their best rider on the stage classification.

The team general classification shall be calculated on the basis of the sum of the three best individual times from each team in each stage ridden. In the event of a draw, the following criteria shall be applied in order until the teams are separated :

- Number of first places in the daily team classifications.
- Number of second places in the daily team classifications ; etc.
- If there is still a draw, the teams shall be separated by the placing of their best rider in the general individual classification.

Any team reduced to fewer than three riders shall be eliminated from the general team classification.

Article 26.

The leader of each classification, shall be required to wear the corresponding distinctive jersey.

If a rider is leading more than one classification, the order of priority of the distinctive jerseys shall be as follows :

- General classification by time
- General classification by points
- General climber's classification

- General classification U 23

Article 27. Advertising

Advertising on a leader's jersey shall be reserved for the organizer of the race. However, spaces are reserved for use by the riders/teams.

The principal partner(s) of a team shall stand out there from all other advertisements.

Article 28. Prizes

Place	Stage class.	F. Ind. G. class.	F. G. Class. Climbers	F. G. Class. sprinters	F. G. Class. Best young U23	F. G. Class. By team
1 st	482€	964€	482€	482€	482€	600€
2 nd	240€	480€	240€	240€	240€	420€
3 rd	120€	240€	120€	120€	120€	300€
4 th	60€	120€	60€	60€	60€	120€
5 th	48€	96€	48€	48€	48€	60€
6 th	36€	72€				
7 th	36€	72€				
8 th	24€	48€				
9 th	24€	48€				
10 th	12€	24€				
11 th	12€	24€				
12 th	12€	24€				
13 th	12€	24€				
14 th	12€	24€				
15 th	12€	24€				
16 th	12€	24€				
17 th	12€	24€				
18 th	12€	24€				
19 th	12€	24€				
20 th	12€	24€				
Total	1202€x3	2404 €	950 €	950 €	950 €	1500 €
General Total	10 360 €					

Article 29. Team obligations

Riders, sports directors and more generally all team members must adhere to the regulatory discipline and to the rules that insist both on the notion of fair and equal treatment and also on respect for the image and reputation of the "Grand Prix El Djazaïr" and for safety. In particular :

- To adopt at all times a responsible attitude with regard to the environment, traditions and customs of the host country.
- To stay and have their meals in the places set aside by the race organization in the sanitary conditions established by the organizer, excluding all other options.
- To comply with all requirements regarding protocol.
- To use the obligatory means of transport provided by the race organization.
- The respect of the Highway Code is mandatory.
- Vehicle users must keep their vehicles clean. It is up to them to do what is necessary after each stage.
- All movements are prohibited, except those agreed in this event.
- All official vehicles must not be used outside the specific race parcours.

Article 30. Race officials

The officials responsible for ensuring the general organization and smooth running of the race are :

- The director of the Grand Prix El Djazaïr
- The race director
- The regulators on motorbikes

The officials responsible for ensuring regulatory control and arbitration of the racing in collaboration with the race management are :

- The President of the Commissaires' Panel
- The Commissaires designated for the race
- The Commissaire Finish Judge
- The Timekeeper
- The additional Commissaires

Article 31. Special provision of the organizer

Riders and sports directors are also prohibited from collaborating or giving exclusive interviews to the written press, radio or television while racing is taking place and before awards ceremony.

However, at the end of each formal ceremony, all the winners must be available to all requests from the media and possibly lend themselves willingly to any interviews that will be offered to them, in the places provided for this purpose.

The interview of the sports directors is exceptionally tolerated at the arrivals, in the places reserved for this purpose (press area, conference room, according to the places of accommodation).

Article 32. Anti-doping control

The UCI anti-doping regulations are entirely applicable to this event.

The Algerian Cycling Federation and the participating teams at the "Grand Prix El Djazaïr", consider as absolute necessity the respect of the rules and recommendations issued by the competent authorities in the fight against doping.

The race organization will put in place certain anti-doping control facilities for riders and designated officials :

- 1 - Installation on each stage, in the immediate vicinity of the finish line, a mobile home specially equipped for taking samples in the most comfortable and discrete conditions.
- 2 - It will transfer as soon as practicable, the samples intended for the designated anti-doping test for this purpose.

With regard to prizes, the results of a positive anti-doping control test are as follows :

- 3 - Any rider who tests positive following a given stage will lose all gains/prizes obtained during that stage.

Article 33. Awards ceremony

At the end of each stage, must present themselves at the official protocol ceremony for the handing over of the jerseys no later than 10 mn after the finish:

- The winner of the stage.
- The leader of the general classification by time.
- The leaders of other classifications (except classification by teams).

It is reminded to the teams (riders, management) who are not concerned by the official ceremony that they must imperatively join their vehicles and the buses after the end of the event for the departure towards the places of accommodation.

After the last stage :

- The winner of the stage.
- The winners of the other classifications (including classification by teams).
- The three first riders of the general classification by time.

Subject to prior information of the president of the commissaires' panel, the organizer can modify the order for operational needs.

Article 34. Penalties

Only the UCI Regulations and Penalties are applicable.

CLASSIQUE LA CAPITALE

SPECIFIC REGULATIONS

Article 1. Organization

The "Classique la Capitale" is organized by the Algerian Cycling Federation under the regulations of the International Cycling Union (UCI).

It is to be held on October 09th, 2026.

Article 2. Type of event

The event is open to athletes of the Men Elite category (ME). The event is registered on the UCI Africa Tour calendar in class 1.2.

In conformity with the UCI rules, points are awarded as follows:

40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 to the first 10 riders classified.

Article 3. Participation

The event is open for the following teams:

- UCI Pro teams
- UCI continental teams
- National teams
- Regional and club teams
- African mixed teams

The number of riders per team is a minimum of 4 riders and a maximum of 6.

Article 4. Race headquarters

The race headquarters is ensured at the hotel of the place of accommodation.

Sport directors are requested to confirm their starters and collect their race numbers (bibs) at the race headquarters on October 08th, 2026 from 5:30 p.m. to 6:45 p.m.

The team manager's meeting, in the presence of the president of the commissaires' panel, members of organization, team managers and members of commissaires' panel is scheduled for 7 p.m. at the hotel of the place of accommodation.

Attendance to this meeting is mandatory for all sport directors and members of commissaires' panel.

Article 5. Signature of the starting sheet

For the signature of the starting sheet, riders (by team) will wear their competition clothing.

The signature of the starting sheet will take place 1 h and 10 mn before the start time at the assembly point and will end 10 mn before the start time. Riders shall be required to sign on the starting sheet.

They shall be present and ready at least 15 mn before the time of the start from the assembly point.

In case of failure to respect the above provisions, the rider and the team manager will be penalized in accordance with article 2.12.007.

Article 6. Helmets and clothing

Riders are required to attach a frame number to their bike in an easily visible position and also carry two race numbers displayed on their hips, one on the right side and one on the left. The use of a transponder is mandatory.

The identification numbers are provided by the organizer, and issued exclusively after presentation of the Sports Director's licence. Any reproduction of the identification numbers on a medium other than that provided by the organizer is prohibited.

Wearing a helmet is mandatory.

Article 7. Technical assistance

All riders may provide each other with minor services, such as lending or exchanging food, drink or accessories.

However, the lending or exchange of wheels or bikes is only permitted between riders of the same team. Whatever a rider's position may be in the race, any technical assistance is only permitted to take place behind the peloton, on the right-hand side of the road and while stationary.

Following any change of bike carried out during the race, the bike that is left behind by the rider must always be recovered either by the team's vehicles in the race convoy or by neutral assistance.

Article 8.

Collusion of any sort between riders from different teams is strictly forbidden and will be penalized. Teammates may only assist each other if they are at the same kilometre mark in the race (if it's on a circuit).

Anyone who commits assault, makes insults or threats or wilfully provokes a protest or delay will be penalized.

Article 9. Breaches of race rules

Slipstreaming or being paced by a motor vehicle, being pushed or pushing off from a vehicle, as well as holding on to a vehicle are forbidden under all circumstances.

The race commissaires can exclude any rider caught hanging on to a moving vehicle, without prejudice to a fine and suspension being imposed. Deliberate obstruction and unauthorized maneuvers are forbidden and will be penalized.

To ensure sprints are conducted in a correct manner, any rider who deviates from the line they have chosen will be subject to the sanctions laid down in the schedule of penalties.

Article 10. Route

Riders must always follow the official race route. Taking any other route, and particularly shortcuts, is forbidden and will be penalized. Out of respect for the public and their safety, riders must not use pavements or cycle paths. In the event of a change to the route, the race organization will inform the sports directors and riders at the registration before the start. In the event of an incident or accident that might affect the smooth running of the race, the race organization may, in agreement with the commissaires' panel and after informing the timekeepers, decide either to :

- Modify the course.
- Temporarily neutralize the stage or stop the race and restart it.

Article 11. Feeding

The Feeding shall take place in accordance with the kilometre provisions laid down in the regulations of the UCI.

Article 12. Medical Care

Medical attention during the race is provided solely by members of the official medical staff provided by the race organization. This applies from the moment riders enter the start area until they leave the finish area. Any rider requiring a medical assessment during the race must drop back behind the group, the only place where it can be carried out. However, in the event of complex medical attention being required or when climbing a pass or hill, the doctor must provide care when the rider is stationary. When racing is not taking place, sports directors may call upon the services of the race organization's doctors, whose phone numbers will be provided to all race followers. The actions of the medical staff may be modified in the event of new legal rulings.

Article 13. Radio-Tour

Race information will be broadcast on the frequency to be announced by the organizer.

Article 14. Neutral technical support

The technical support service is provided by the organizer.

Article 15. Finishing time limits

A finishing time limits is granted according to the real time of the winner increased by : 8 %.

Depending on exceptional circumstances, the commissaires' panel may extend the finishing time limits after consultation with the organizer.

Article 16. Drop-out

Any rider ruled out of the race (retirement, disqualification) may not continue in it.

Article 17. Classifications

The ranking is established as follows:

According to the order of crossing on the finish line of each rider.

Article 18. Prizes

1 st	970 €
2 nd	484 €
3 rd	243 €
4 th	122 €
5 th	96 €
6 th	72 €
7 th	72 €
8 th	47 €
9 th	47 €
10 th	23 €

11 th	23 €
12 th	23 €
13 th	23 €
14 th	23 €
15 th	23 €
16 th	23 €
17 th	23 €
18 th	23 €
19 th	23 €
20 th	23 €
Total	2406 €

Article 19. Team obligations

Riders, sports directors and more generally all team members must adhere to the regulatory discipline and to the rules that insist both on the notion of fair and equal treatment and also on respect for the image and reputation of the "Classique la Capitale" and for safety. In particular:

- To adopt at all times a responsible attitude with regard to the environment, traditions and customs of the host country.
- To stay and have their meals in the places set aside by the race organization in the sanitary conditions established by the organizer, excluding all other options.
- To comply with all requirements regarding protocol.
- To use the obligatory means of transport provided by the race organization.
- The respect of the Highway Code is mandatory.
- Vehicle users must keep their vehicles clean. It is up to them to do what is necessary after each stage.
- All movements are prohibited, except those agreed in this event.
- All official vehicles must not be used outside the specific race parcours.

Article 20. Special provision of the organizer

Riders and sports directors are also prohibited from collaborating or giving exclusive interviews to the written press, radio or television while racing is taking place and before awards ceremony.

However, at the end of each formal ceremony, all the winners must be available to all requests from the media and possibly lend themselves willingly to any interviews that will be offered to them, in the places provided for this purpose.

The interview of the sports directors is exceptionally tolerated at the arrivals, in the places reserved for this purpose (press area, conference room, according to the places of accommodation).

Article 21. Anti-doping control

The UCI anti-doping regulations are entirely applicable to this event.

The anti-doping tests will take place in the premises reserved for this purpose.

Article 22. Awards ceremony

At the end of the race, must present themselves at the official protocol ceremony for the handing over of the jerseys no later than 10 mn after the finish:

- The first three of the day's race.

It is reminded to the teams who are not concerned by the official ceremony that they must imperatively join their vehicles and the buses after the end of the event for the departure towards the places of accommodation.

Article 23. Penalties

Only the UCI Regulations and Penalties are applicable.